



Tenon, le 04/02/2021

Note à l'intention des accompagnants :

Madame, Monsieur

Dans le contexte épidémique actuel, les visites dans les étages pour le co-parent uniquement sont autorisées. Elles s'accompagnent de mesures barrières à respecter impérativement, afin de ne pas propager la COVID-19.

A compter du lundi 08/02/2021, les accompagnants ne sont plus autorisés sur les secteurs des consultations, des échographies, des explorations fonctionnelles et des urgences gynécologiques et obstétricales.

Ces mesures visent à protéger les femmes enceintes, les nouveau-nés ainsi que le personnel soignant.

Si vous présentez le moindre symptôme (fièvre, toux, anosmie, courbature), merci de ne pas vous rendre à la maternité.

A ce jour, le père ou le co parent est admis dans les secteurs des salles de naissances et suites de couches s'il est asymptomatique, après une mesure de température ainsi qu'un questionnaire médical de dépistage.

Durant le séjour en maternité, La visite des frères et sœurs ou des grands parents reste interdite.

-le port du **masque chirurgical** est obligatoire dans l'enceinte de la maternité ainsi que lorsqu'un soignant pénètre dans la chambre.

-Une friction hydro alcoolique doit-être faite quand vous pénétrez dans la chambre de votre femme.

-Il est demandé à l'accompagnant de ne pas sortir de la chambre de sa femme et de ne pas déambuler dans les couloirs.

- L'accompagnant doit se munir de quoi se restaurer au cours de sa visite

-au moindre doute sur votre état de santé vos visites ne seront plus autorisées

Nous comptons sur votre implication et nous vous souhaitons un bon séjour à la maternité.

Docteur Marie BORNES, PH responsable de la Maternité.

L'équipe d'encadrement

